

AgriGenève info

Modifications des contrats-types

Comme nous en avons informé les employeurs par circulaire le 13 janvier dernier, les contrats-types de l'agriculture et de la floriculture ont été modifiés avec effet au 1^{er} janvier 2006, notamment en ce qui concerne les salaires minimaux. A notre grand surprise il a été publié dans la FAO du 15 février 2006 un complément de modifications qui n'était pas spécifié dans le projet de décembre 2005. Cela concerne pour le CT de l'agriculture:

Article 15: Jours fériés et jours chômés

Al. 6 : l'après-midi du 1^{er} mai est un jour chômé

Article 17 : Salaires

Al. 7 qui concerne les primes d'ancienneté. Elles ont été augmentées de Fr. 10 soit :

Fr. 50.- par mois après 1 année de pratique
Fr. 85.- par mois après 2 années de pratique
Fr. 120.- par mois après 3 années de pratique
Fr. 155.- par mois après 4 années de pratique.

Les employeurs sont priés, au besoin, de modifier les fiches salaires selon ce qui précède. Les fiches salaires gérées par AgriGenève seront modifiées automatiquement dans ce sens.

Article 24 : Absences justifiées

Al. 1: Il est précisé que lorsque les obsèques d'un parent ont lieu à l'étranger et que le voyage en train, simple course, dure plus de 8 heures, deux jours (anciennement 1 jour) de congé supplémentaires doivent être accordés en plus de ceux indiqués.

Pour le CT de la floriculture, les articles 15 et 24 ont été modifiés selon les mêmes dispositions que ci-dessus. En outre, il est précisé à l'article 12 que le temps de travail hebdomadaire est au maximum de 49 heures. L'article 17, al.6 stipule que l'employeur verse à ses travailleurs une prime d'ancienneté s'élevant à 25% d'un salaire mensuel après 5 années de service (anciennement 6 années).

Main-d'œuvre des 10 nouveaux Etats membres de l'UE

Le 25 septembre 2005, le peuple suisse acceptait l'extension sur la libre circulation des personnes pour les 10 nouveaux membres de l'UE. Initialement annoncée pour le 1^{er} janvier 2006, son entrée en vigueur n'est à ce jour toujours pas effective car le protocole n'est toujours pas ratifié du côté de Bruxelles. Dès lors, la procédure d'octroi de permis pour les ressortissants des 10 nouveaux états membres de l'UE (contingent restreint de 2500 unités de courte durée), telle que décrite dans notre circulaire de mars 2005, est toujours applicable. Dès que l'accord sera ratifié nous informerons les employeurs de la nouvelle procédure.

➤ 2

Agenda, les brèves

➤ 3

Ça vous intéresse

➤ 6

Les annonces

➤ 7

Annexes

A vos agendas

| <i>Date</i> | <i>Manifestation</i> | <i>Lieu - Horaire</i> |
|---------------|---|---|
| 16 mars 2006 | Assemblée générale du Cercle des Agriculteurs | Centre de Lullier, 8h30 |
| 16 mars 2006 | Assemblée générale d'AgriGenève | Centre de Lullier, 10h30 |
| 21 mars 2006 | Assemblée générale de l'AOVG | Lieu à définir, 16h00 |
| 22 mars 2006 | Assemblée générale de Vitipige | Salle communale de Collex, 13h30 |
| 22 mars 2006 | Assemblée générale d'Agri-Pige | Salle communale de Collex, 14h45 |
| 23 mars 2006 | Assemblée générale de l'UMG | Centre de Lullier, 17h00 |
| 12 avril 2006 | Séance annuelle de l'accueil à la ferme | Salle du conseil d'AgriGenève, l'après-midi |

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

Les brèves

Le SRVA disparaît et renaît sous le nom AGRIDEA

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'association suisse pour le conseil en agriculture (ASCA) et ses deux centrales de vulgarisation, le SRVA et le LBL (pendant alémanique du SRVA), portent le même nom : AGRIDEA. En arrière-plan de cette nouvelle dénomination se cachent un long processus et un gros travail qui ont porté sur une refonte statutaire et sur la définition des missions futures d'AGRIDEA.

Personnel

Suite au changement de fonction de Madame Martine Roset au sein d'AgriGenève (voir AgriGenève INFO N° 22 de décembre 2005), le bureau d'AgriGenève a engagé, au 1^{er} janvier 2006, Madame Virginie Bantle au titre d'assistante du directeur à 50%. Elle s'occupera en outre de l'animation du Club Terre Avenir. Madame Bantle est au bénéfice d'une licence d'histoire économique et sociale de l'Université de Genève et elle a effectué son mémoire sur la diversification de l'agriculture à Genève. Elle a déjà travaillé au sein d'AgriGenève en 2005, pour un contrat de durée déterminée, afin de réaliser l'enquête menée sur les structures d'exploitation dans le cadre du projet Plan Vert Bleu. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.

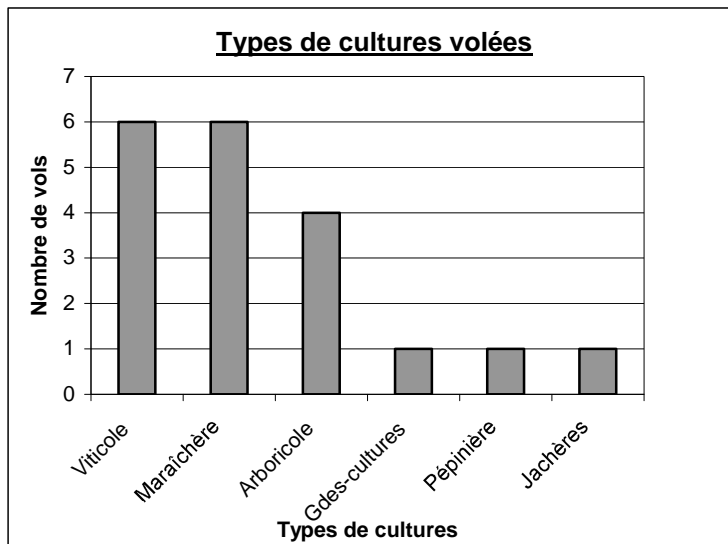
Enquête concernant le vol dans les cultures

Vous êtes nombreux à vous être plaints de vols dans différentes cultures genevoises. Afin d'estimer l'ampleur du phénomène, nous vous avons envoyé un questionnaire fin 2005. Nous vous résumons aujourd'hui les résultats de cette enquête. Vous êtes 16 à nous avoir répondu : 14 d'entre vous ont constaté des vols de récolte sur leur domaine et 2 n'en ont pas constaté. En tout cas, vous êtes à 80% à être d'accord sur le fait qu'il y a eu une augmentation des vols ces dernières années.

Les vols ont eu lieu dans presque tout le canton :

| | |
|-------------------|---|
| Satigny : | 3 |
| Russin : | 1 |
| Dardagny : | 2 |
| Bernex : | 1 |
| Plan-les-Ouates : | 1 |
| Veyrier : | 1 |
| Puplinge : | 1 |
| Presinge : | 1 |
| Jussy : | 1 |
| Gy : | 1 |
| Corsier : | 1 |

et dans tous les types de culture :



Dans les vignes, le raisin arrive en tête position des denrées volées mais il est arrivé que 80 pieds de vigne disparaissent en une seule nuit ! Les fruits et légumes sont aussi très prisés. Et enfin, différents végétaux, les tournesols et fleurs des champs complètent le tableau.

Il semble apparaître deux types de voleurs : les promeneurs du dimanche qui « grappillent » chaque week-end et de réels cambrioleurs organisés qui ramassent une grande quantité en une nuit. Pour une moitié des vols constatés, les voleurs n'ont pas été interpellés. Pour l'autre moitié, les voleurs ont pu être pris la main dans le sac. C'est en général l'exploitant ou un employé de celui-ci qui a surpris les malfrats, mais le garde champêtre en a également attrapé à deux reprises.

Sur sept interpellations, il y a eu restitution de la marchandise à quatre reprises. Dans le cas où la marchandise n'était pas revendable, le voleur a reçu une amende. Il apparaît que ces sanctions ont été dissuasives. Mais comment en être sûr ?

En ce qui concerne les vols dans les vignes, des panneaux « mise à ban » étaient bien en place. Deux hypothèses peuvent alors être émises. La première est que ces panneaux ne sont pas assez visibles. La seconde, et la plus plausible, est le fait que ces panneaux ne sont pas compréhensibles pour les citoyens. De plus, pourquoi n'existerait-il pas des « mise à ban » pour les vergers ?

De cette enquête, il ressort encore une fois un manque total d'information des citoyens sur le caractère privé des cultures. **Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de barrière, qu'un champ n'est pas une propriété privée !** Mais comment faire comprendre ça à tous les citoyens qui viennent se promener en campagne ? Multiplier les gardes champêtres ? Mettre des panneaux explicatifs aux bords de toutes les cultures ?

v.b.

L'Ecole à la Ferme cherche de nouveaux prestataires



Le réseau de l'Ecole à la ferme est constitué d'exploitants, membres de l'association romande du même nom. Son objectif est de proposer aux classes des activités dans le cadre d'une exploitation, afin de créer des liens entre milieux agricoles et non agricoles.

Ces activités se déroulent sur une demi-journée ou une journée complète et sont mises sur pied par l'exploitant/e, suite à un entretien avec l'enseignant/e. Le rôle de l'exploitant/e est de partager avec les élèves sur son métier, la vie à la ferme, les animaux ou les cultures etc. L'enseignant/e quant à lui/elle doit définir les objectifs pédagogiques de la visite en intégrant la sortie dans un travail en classe. Ce lien direct ville-campagne est une promotion vivante de l'agriculture de proximité, faite par les acteurs eux-mêmes et destinée à marquer les esprits des écoliers genevois.

Grâce à différents sponsors, AgriGenève soutient financièrement les prestataires participant au réseau.

Depuis 1998, le nombre d'élèves reçus à la ferme pour une « leçon en plein air » n'a cessé de croître, pour atteindre 1533 enfants en 2005. Pour 2006, nous souhaitons élargir le réseau de prestataires sur le canton.

Si ce projet vous intéresse, nous vous proposons de prendre contact avec Céline Perroux au 022 939 03 12 ou perroux@agrigenève.ch et de participer à la prochaine réunion annuelle des prestataires genevois qui se tiendra le lundi 27 février 2006 à 13h30 à AgriGenève (salle du conseil du CAG – 1^{er} étage).

Une convention pour défendre un agritourisme de qualité

Une convention existe depuis de nombreuses années entre les prestataires d'accueil à la ferme et AgriGenève. Cette convention a pour but de garantir un agritourisme de qualité et permet de figurer dans le guide **Genève Tourisme rural**. Mais, avec les années, cette convention a pris des rides et une mise à jour à l'occasion de la réédition du guide s'est avérée nécessaire.

C'est la raison pour laquelle les membres qui ont manifesté leur intérêt de figurer dans ce guide ont reçu une nouvelle convention à signer. Nous comptons sur eux pour nous renvoyer ce document dans les plus brefs délais !

Nous rappelons que la pratique de l'agritourisme requiert certaines autorisations. Une séance sera organisée par AgriGenève le **mercredi 12 avril après-midi** et reviendra sur cette question. La **séance annuelle sur l'agritourisme** est également l'occasion de se rencontrer entre prestataires pour échanger ses expériences. Toutes les personnes souhaitant se lancer dans une activité d'accueil à la ferme sont les bienvenues à cette rencontre et sont invitées à contacter Céline Perroux au 022/939 03 12 ou perroux@agrigenève.ch

RECHERCHE DE NOUVELLES FERMES POUR LE BRUNCH DU 1^{er} AOÛT 2006



Le Brunch du 1^{er} août à la ferme est une manifestation organisée par l'USP dans le cadre de la campagne « Proche de vous les paysans suisses ». Cet événement aura lieu cette année pour la 14^{ème} fois. Le Brunch à la ferme est synonyme de contact et de dialogue avec les consommateurs.

Dans le cadre du Brunch du 1^{er} août, les familles paysannes ouvrent leur ferme à un public de tous âges, autant citadin que rural, et lui font découvrir les origines de la production de denrées alimentaires indigènes. Les paysans souhaitent ainsi renforcer, d'une part, les liens avec les consommateurs suisses et, d'autre part, la confiance que ces derniers placent dans les familles paysannes, garantes d'une production saine et écologique. Il s'agit également de montrer les nombreuses prestations d'intérêt général fournies par les paysans et d'éveiller l'intérêt du public pour l'agriculture indigène.

L'évolution actuelle de l'agriculture prouve que les paysans suisses doivent de plus en plus soigner les contacts avec les consommateurs. Il s'agit de montrer que les produits agricoles indigènes sont de qualité supérieure et qu'ils valent leur prix. Pour réaliser ces objectifs, nous avons besoin de votre collaboration !

Cette manifestation est strictement réservée aux agriculteurs. Elle se déroule le 1^{er} août de 9h à 13h sur des exploitations agricoles. Les fermes participantes ne payent aucune cotisation. La promotion et la gestion nationale du brunch sont financées par différents sponsors. Chaque ferme décide du prix de son brunch (entre CHF 18.- et 30.-). Elle fixe également le nombre de convives souhaité. Les « bruncheurs » devant réserver à l'avance en téléphonant à l'exploitation organisatrice, c'est donc à elle de refuser les inscriptions une fois que le nombre de convives souhaité est atteint.

Pour l'édition 2006, nous sommes à la recherche de nouvelles fermes organisatrices. Nous sommes bien conscients qu'organiser un brunch n'est pas une mince affaire. C'est un travail qui se planifie à l'avance et qui demande beaucoup de personnel. C'est ainsi que des familles élargies, des villages ou des groupes de paysannes peuvent se réunir pour assurer une telle manifestation. Les petits Brunchs, recevant quelques 30 à 50 personnes, sont également recherchés. Un petit guide existe à l'intention des organisateurs pour les orienter dans leurs préparatifs.

Grâce à la loi sur la promotion de l'agriculture, AgriGenève souhaite encourager les exploitants s'investissant pour promouvoir l'agriculture. Chaque organisateur s'engageant dans son brunch par le biais de jeux, de visite d'exploitation, de diffusion d'information (brochures gratuites à disposition) etc. à promouvoir l'agriculture et à proposer une part importante de produits de la ferme et du canton, recevra un dédommagement de 500 francs.

Les inscriptions 2006 peuvent être faites dès à présent et jusqu'au **12 mai**, par le biais du site Internet www.brunch.ch. ou par coupon d'inscription (disponible auprès de Céline Perroux 022 939 03 12).

ANNONCES

Société de dressage et d'éducation canine sérieuse **cherche à louer une parcelle de 1'000m²** ou plus pour exercices 1 à 2 fois par semaine.

Contactez notre secrétariat qui transmettra – tél. 022 939 03 10

Cet espace vous est disponible gratuitement pour des petites annonces.

N'hésitez pas à contacter notre secrétariat au 022 939 03 10

EN ANNEXE

Tarifs pour prestations d'AgriGenève en 2006

Vous trouverez, ci-annexés, les tarifs de nos prestations 2006 tels que décidés par le comité directeur lors de sa séance du 30 janvier dernier.

Personnel d'AgriGenève

Liste des numéros de téléphone directs, portables et adresses électroniques du personnel d'AgriGenève.

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



| | |
|-------|-------------|
| 3 | syndicats |
| 470 | sociétaires |
| 7'000 | clients |

SATIGNY ➔ zone industrielle de Meyrin / voie N° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11
cag@cage.ch

MEINIER ➔ route de Compois 14
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

CHARROT ➔ route de Foliaz 28 A
tél : 022/771.22.51

Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56

L. Dufournet 079/624.54.37